

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique pour délibérer sur les questions suivantes sous la présidence de M. BOURDIER, Maire.

Étaient présents : M. LECARPENTIER, MME MIETTE, MM. MOTELAY, JURADO Adjoints ; MME DESCHAMPS, MM. PANEL, MOIREAU, LEMARCIS, ALLASSAN, MMES GRZELCZYK, LEBORGNE, MM JOMARD, EUDIER, EMO, Conseillers
A été nommée secrétaire : MME LEBORGNE

CREATION DE 2 POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Le conseil décide la création de 2 postes d'agents recenseurs. Le prochain recensement de la population aura lieu du 15.01.09 au 15.02.09.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le Conseil accorde une subvention de 150 € à la classe « CLIS » et de 100 € à l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de Seine

CODAH : ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT CETC

Le Conseil désigne M. Bernard LECARPENTIER, comme délégué suppléant auprès de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CETC).

CODAH : COMITE DE PILOTAGE EAU ET ASSAINISSEMENT DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Monsieur Didier MOIREAU est désigné pour représenter la Commune de FONTENAY auprès du comité de pilotage eau et assainissement.

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 3 qui consiste en virements de crédits en section de fonctionnement, sans changer le total et, en investissement un ajustement de 5300 € en recettes et dépenses pour les travaux d'éclairage public.

SIERG : TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX – ENGAGEMENT FINANCIER

Le Maire informe que le montant des travaux est de 127 517,52 € TTC. La Commune participera à hauteur de 32 648 € HT, participation à laquelle s'ajoute 8 721,27 € pour l'effacement des réseaux téléphoniques.

VILLE DE MONTIVILLIERS : CONVENTION SUITE A LA DISSOLUTION DU SIVOM

Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention avec la ville de MONTIVILLIERS pour le remboursement des emprunts souscrits par le SIVOM qui va être dissout au 31.12.08

MARCHE D'ARCHITECTES : AVENANT N°1

Compte tenu des modifications apportées au coût d'objectif, M. le Maire est autorisé à signer l'avenant au marché d'architectes pour la salle d'animation et l'atelier municipal.

RAMAJE : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Conseil décide d'accorder une augmentation du temps de travail de l'animatrice intervenant dans le cadre de la convention RAMAJE concernant 7 Communes dont FONTENAY.

ACQUISITION DU TERRAIN DES CONSORTS PIEDNOEL

Le Conseil décide de fixer à 16 000 € le prix du terrain à acquérir des Consorts PIEDNOËL.

INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre de remerciement de M. le Proviseur du lycée Jean Prévost pour la subvention de 200 € accordée à l'association sportive.

-Il informe également le Conseil Municipal, qu'en accord avec les représentants des parents d'élèves, il sera mis en place une charte de bonne conduite au restaurant scolaire assortie d'un permis à points.